

Publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du vendredi 10 novembre 2017

## **Mont-Tramelan**

### **Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Mont-Tramelan période 2018-2025**

Le 21 avril 2017, la commune de Mont-Tramelan a mis au concours, dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary, le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2018-2025. A la date d'expiration du délai de soumission, à savoir le 22 avril 2017, une seule offre a été reçue.

Lors de sa séance du 12 juin 2017, le Conseil communal de Mont-Tramelan a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration pour la commune de Mont-Tramelan pour la période contractuelle 2018 – 2025 à :

- M. Charles-Henri Aeschlimann pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'à sa retraite.
- M. Jacques Giauque depuis la retraite de M. Charles-Henri Aeschlimann jusqu'au 31 décembre 2025.

Un contrat a été conclu entre les parties et approuvé par l'Office de l'information géographiques du canton de Berne le 25 août 2017. Le Conseil communal se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le bureau Aeschlimann & Waelti Sàrl.

Mont-Tramelan, le 6 novembre 2017

Le Conseil communal